Société Civile Professionnelle
G.PRIMA - H.PERCEAU - P.EHRET
Huissiers de Justice Associés
7,rue Général Dubail
56100 - LORIENT
Tél: 02 97 21 16 87
Fax: 02 97 21 04 19
www.huissier-lorient.com

**19.03.2013**

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE**

*PREMIERE EXPEDITION*

**SCP Prima – Perceau – Ehret**
Huissiers de Justice associés
LORIENT
www.huissier-lorient.com

# PROCES VERBAL de CONSTAT

| Références à rappeler |
| --- |
| GP - LR |
| Acte n° : C008360 |

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE DIX-NEUF MARS ET A DIX-SEPT HEURES**

**A LA DEMANDE DE :**

**Monsieur GRISELIN Stéphane**, né à LAGNY-SUR-MARNE le 17.10.1971 et de **Madame VIRETON Astrid**, née à DIEPPE le 10.06.1963,

Demeurant ensemble **8 rue de Guémené à BUBRY (56310),**

**Partie requérante qui m'expose** :

Que le 29 janvier 2013, ils ont pris en location une maison d'habitation sise à BUBRY, 8 rue de Guémené, le bailleur étant Madame LE MOING Thérèse demeurant à KERALAN en BUBRY.

Que lors de l'état des lieux qui avait été dressé lors de la prise de possession, toutes les tapisseries et les peintures de cette maison d'habitation avaient été refaites.

Qu'ils se sont rapidement aperçus, soit deux semaines après leur aménagement, que des traces apparaissaient sous le papier peint et que le temps passant, ces traces se propageaient sur les cloisons donnant notamment sur la partie concernant l'extérieur Sud.

Qu'ils ont immédiatement signalé à la propriétaire que la maison se dégradait anormalement alors même qu'ils en avaient une utilisation en « bon père de famille » puisqu'ils l'aéraient et la chauffaient normalement.

Que devant cette situation, ils ont été contraints de trouver un autre logement, leur enfant souffrant de l'humidité régnant dans la maison.

Qu'à toutes fins utiles et dans le but de préserver ses droits, ils me requièrent de me rendre sur place afin de dresser constatations de la présence de traces d'humidité marquant plusieurs pièces de la maison qui leur a été donnée en location. .

Déférant à cette réquisition,

***Je, Gildas PRIMA, Huissier de Justice associé, membre de la SCP PRIMA PERCEAU EHRET, Société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de LORIENT, 7 rue Général DUBAIL, soussigné,***

Me suis transporté ce jour à 17 heures, au 8 rue de Guémené à BUBRY, où là étant et en présence de Monsieur GRISELIN Stéphane, j'ai constaté ce qui suit :



7, Rue du Général Dubail 56100 LORIENT
Scp.prima.perceau.ehret@wanadoo.fr

## CONSTATATIONS

**Chambre Sud-est :**

Dans l'angle Sud-est : sur toute la hauteur et une largeur d'environ 20 à 30 cm de chaque côté, les traces se prolongent au-dessus de la plinthe.

Angle Nord-est : dans la partie inférieure, présence de moisissure sur la cloison Nord, sur une largeur d'environ 50 cm et une hauteur d'environ 1,20 m.

Il convient de noter qu'il y a du chauffage dans cette pièce, tout comme dans toutes les pièces qui vont être ensuite visitées.

**Chambre Sud-ouest :**

Angle Sud-ouest : sur toute la hauteur dans l'angle, et sur une largeur d'environ 50 à 60 cm, couleur rouge et noire marquant la tapisserie, dans l'angle Nord-ouest et de même qu'au niveau de la cloison Nord.

Au-dessus de la plinthe de la cloison Nord : sur une hauteur d'environ 50 à 60 cm et une longueur approximative de 2 m.

## REZ-DE-CHAUSSEE

**Séjour :**

Les murs Sud laissent apparaître des traces de moisissure sur une hauteur d'environ 1,50 m et de chaque côté de la fenêtre. Lorsque j'ai passé un doigt sur les traces de moisissure, celles-ci restent fixées sur mon doigt.

**Sous-sol :**

Murs très humides au toucher. Présence de champignon sur les murs.

***Afin de corroborer mes explications, j'ai fait des photographies qui sont annexées au présent procès-verbal de constat.***



7, Rue du Général Dubail 56100 LORIENT
Scp.prima.perceau.ehret@wanadoo.fr

**Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux et une copie, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second et la copie seront remis entre les mains du demandeur afin de valoir et servir ce que de droit.**

**Coût : Trois cent seize euros et quatre vingt quatre centimes**

**COUT DE L'ACTE :**

| | |
|---|---|
| Honoraires article 16-I al.2 | 250.00 |
| Frais de déplacement article 18 | 7.27 |
| Total hors taxes | 257.27 |
| TVA à 19,60 % | 50.42 |
| Taxe forfaitaire article 20 | 9.15 |
| **TOTAL** | **316.84** |

**Gildas Prima**
Huissier de Justice associé

G. PRIMA · H. PERCEAU · P. EHRET Huissiers de Justice Associés · LORIENT · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



7, Rue du Général Dubail 56100 LORIENT
Scp.prima.perceau.ehret@wanadoo.fr

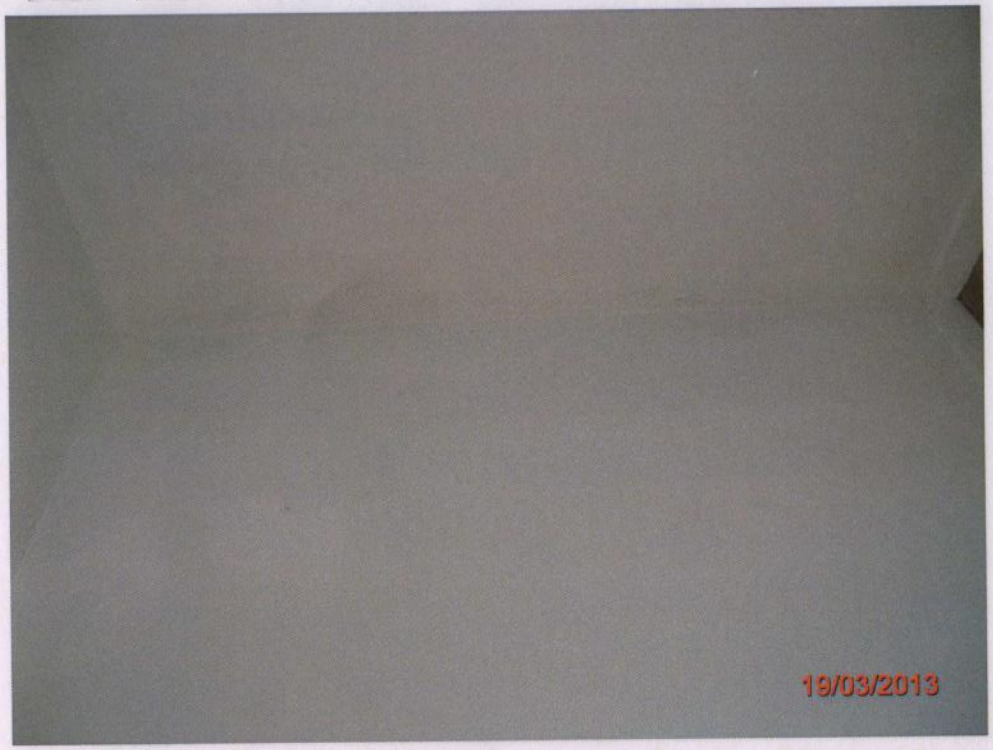
19/03/2013

19/03/2013

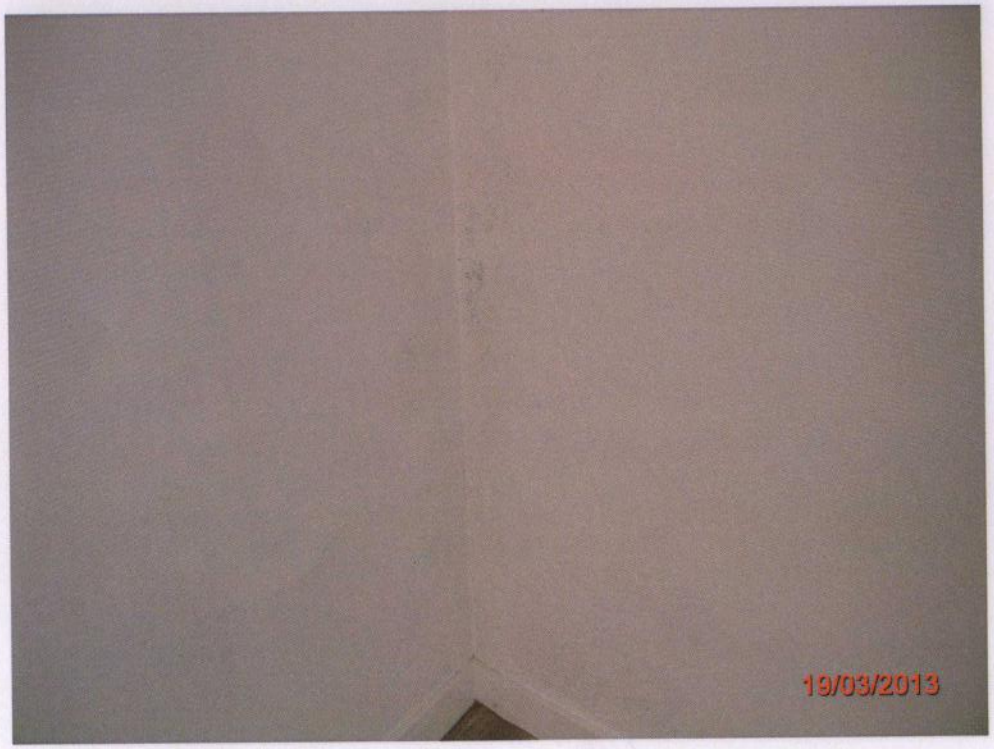
19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

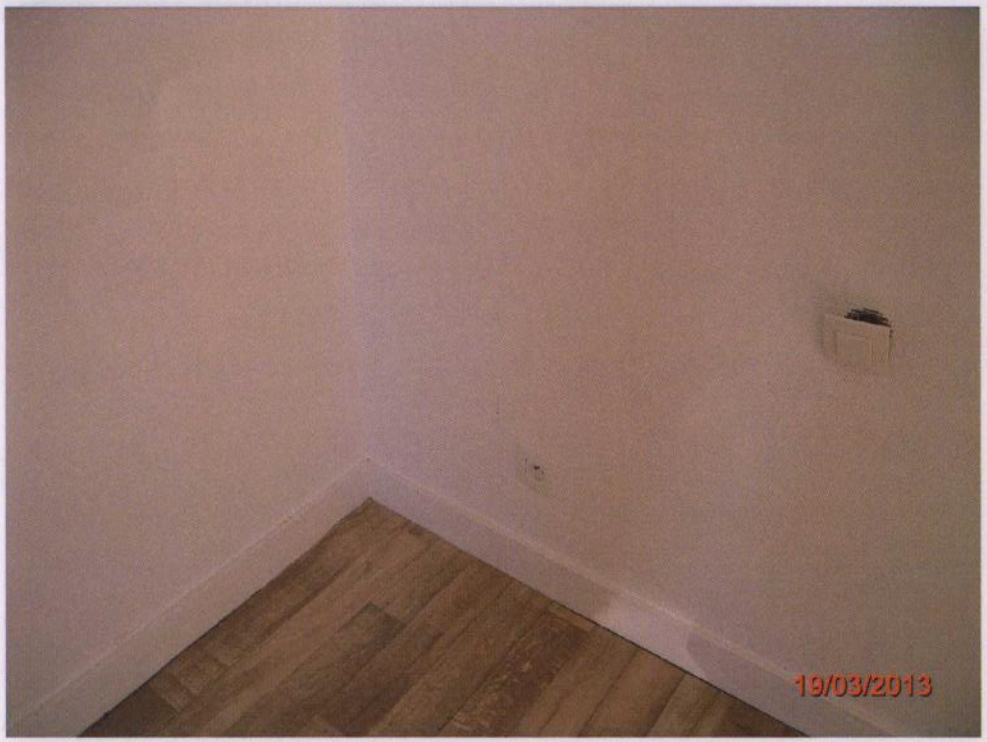
19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

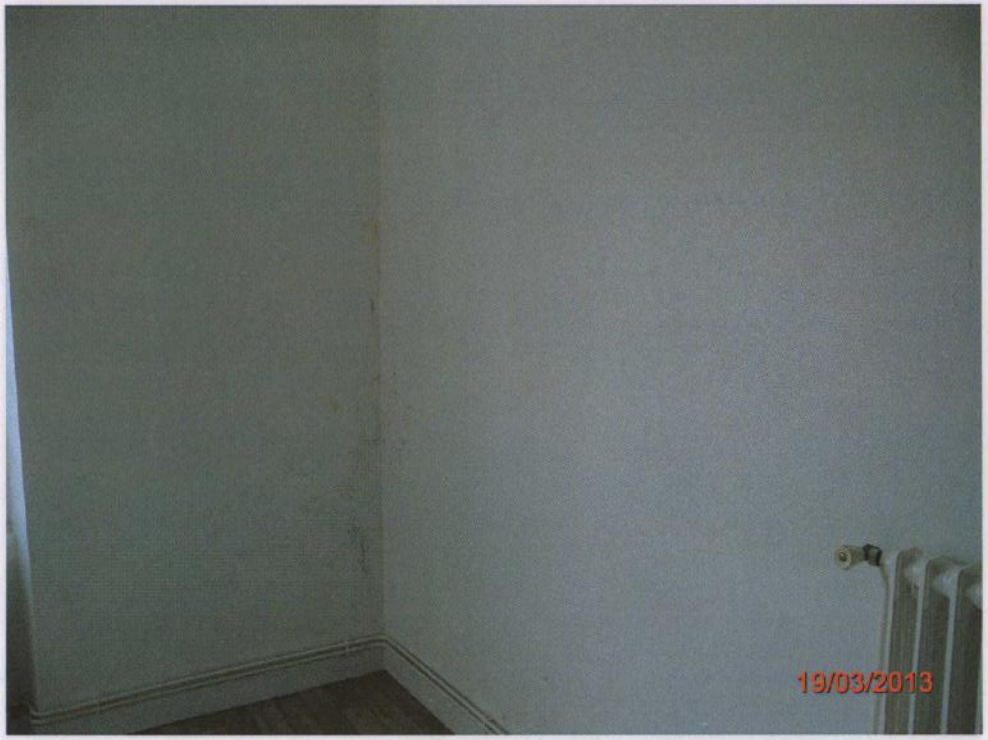
19/03/2013

19/03/2013

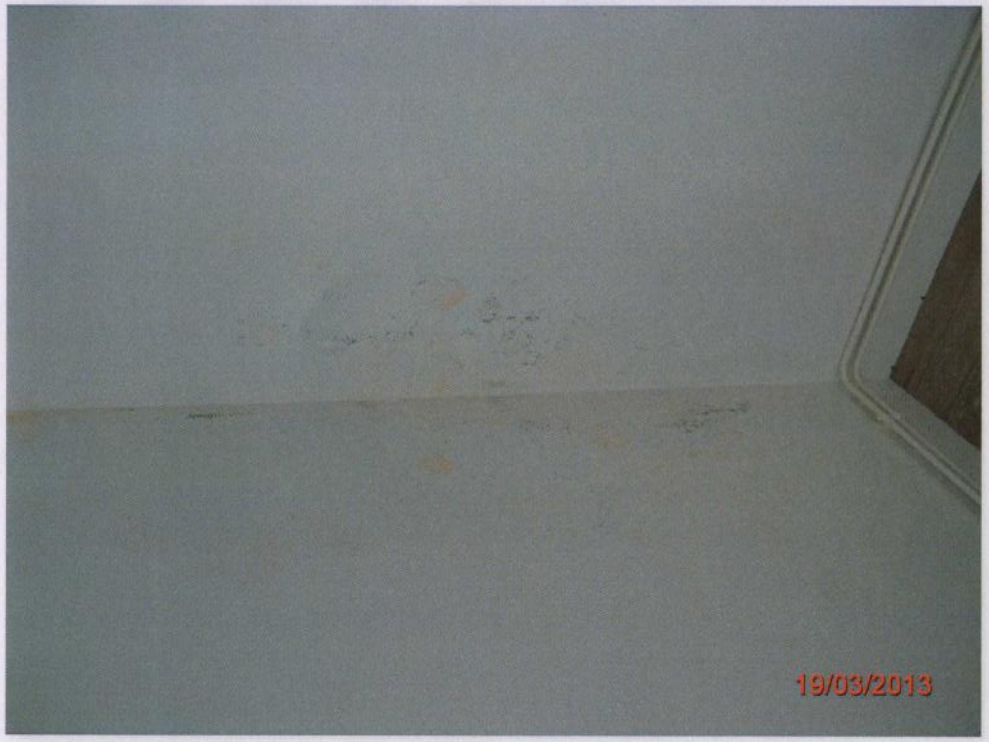
19/03/2013

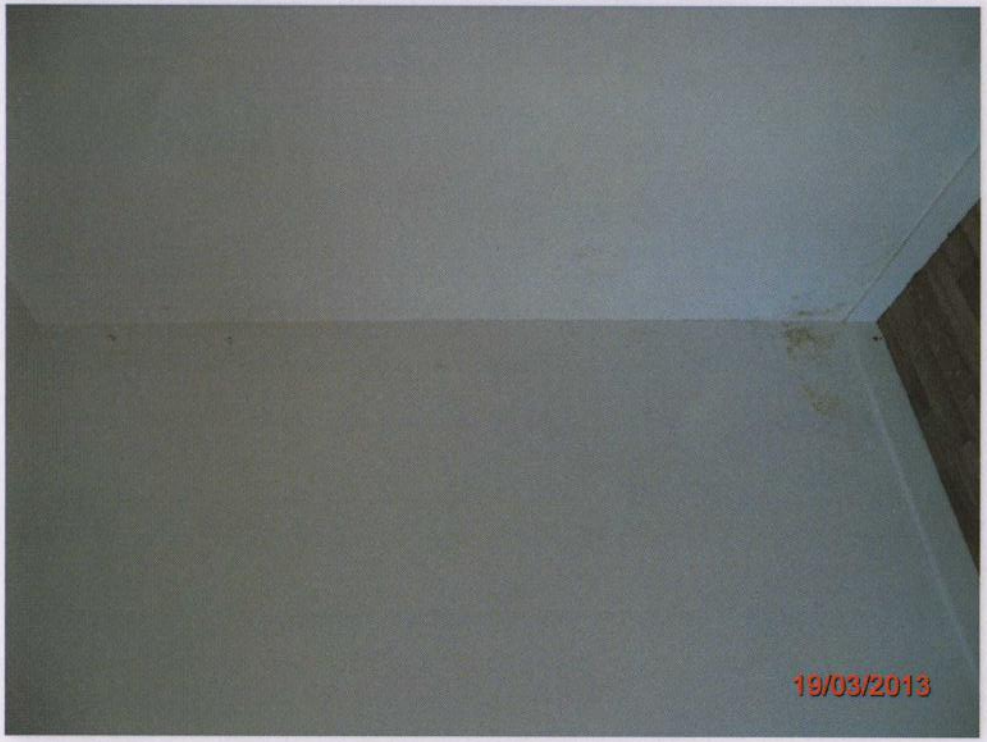
19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

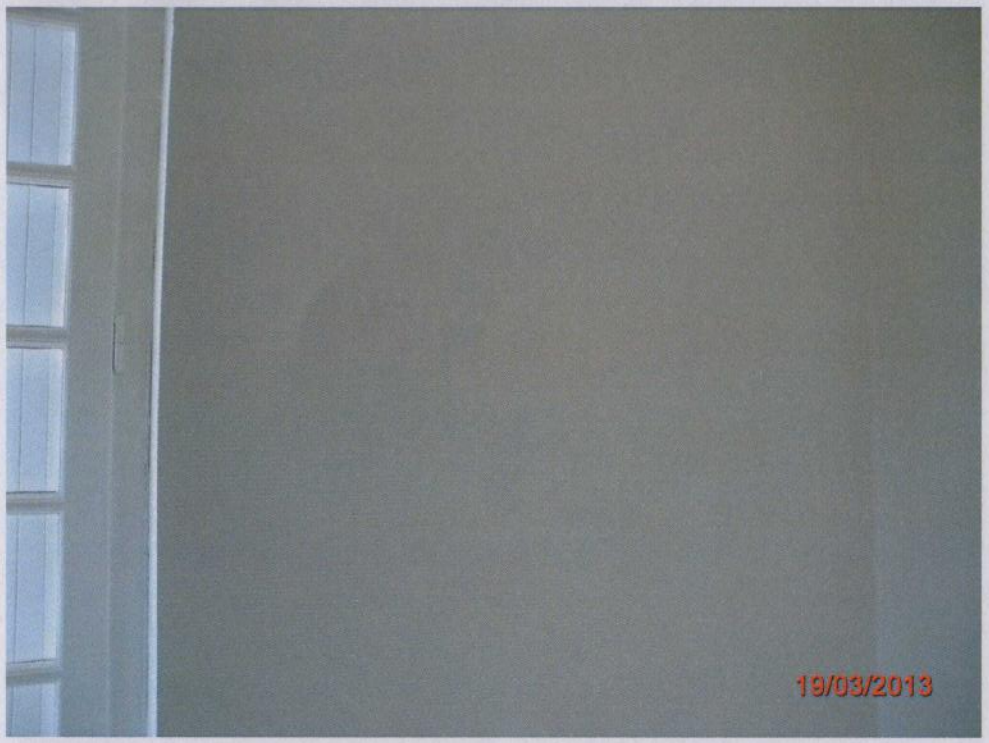
19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013

19/03/2013